

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds des initiatives scientifiques majeures 2023

Appel à propositions
Juillet 2021

INNOVATION.CA

CANADA FOUNDATION
FOR INNOVATION

FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION



Table des matières

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours	3
Historique	3
Objectifs du concours	4
Échéancier du concours.....	4
Processus de soumission.....	5
Budget du concours.....	5
Établissements admissibles	5
Installations admissibles.....	6
Restrictions d’admissibilité	7
Coûts admissibles	7
Processus d’évaluation	8
Décisions de financement	10
Annonce publique	10
Surveillance et suivi.....	10
Partie 2 – Comment demander du financement	12
Outils pour demander du financement.....	12
Soumission des déclarations d’intérêt	12
Soumission des avis d’intention.....	12
Soumission des propositions	19
Annexe 1 – Installations financées dans le cadre du concours de 2017	30
Annexe 2 – Coûts admissibles et non admissibles	31
Annexe 3 – Modèles d’organigrammes pour les structures de gouvernance et de gestion	34

À propos de la Fondation canadienne pour l’innovation

La Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu’aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu’ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité.

La FCI investit dans l’infrastructure dont les chercheurs et chercheuses ont besoin pour voir grand, innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir les meilleurs talents au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de la population canadienne.

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours

Historique

En 2010, le gouvernement du Canada a mandaté la FCI pour élaborer une approche systématique afin d’ :

- Évaluer le rendement scientifique des installations de recherche d’importance nationale et leurs besoins de financement en matière d’exploitation et de maintenance et d’y répondre;
- Assurer le suivi de leurs politiques et pratiques de gestion et de gouvernance.

C’est pourquoi elle a mis en place le premier concours 2012 du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Son but était d’aider à stabiliser le fonctionnement des installations financées grâce à la promotion de pratiques de gestion et de gouvernance des plus rigoureuses, comme l’élaboration de plans de gestion adaptés au modèle de financement canadien.

Le concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures est le quatrième du genre. Au fil des trois concours précédents, le programme de financement a inclus un éventail d’installations plus large, tant par leur envergure que leur complexité, et ce, dans toutes les disciplines de recherche. Il inclut aussi maintenant des installations qui n’auraient pas reçu d’investissement en immobilisations préalable de la FCI, alors que c’était un critère prioritaire du premier concours ¹.

En 2019, la FCI a apporté deux importants changements au Fonds des initiatives scientifiques majeures qui seront encore en vigueur pour le présent concours :

- Suite à une recommandation formulée en 2017 dans le rapport canadien [Examen du soutien fédéral aux sciences](#) (aussi appelé le rapport Naylor), le gouvernement du Canada a souhaité que la FCI augmente sa part des versements pour couvrir non plus 40 pour cent mais 60 pour cent des coûts d’exploitation et de maintenance d’une installation faisant partie du sous-ensemble d’installations désignées dans le rapport comme des installation de recherche majeures d’envergure ([voir l’annexe 1](#)). Dans ce concours, ces installations pourront de nouveau demander à la FCI de financer 60 pour cent de leurs coûts totaux d’exploitation et de maintenance;
- L’octroi d’un financement permanent à la FCI annoncé dans le budget fédéral de 2018 a permis à l’organisme de faire passer le cycle de financement du Fonds des initiatives scientifiques majeures de cinq à six ans, ce qui assure un horizon de planification plus long aux installations et une plus grande stabilité pour les aider à retenir du personnel hautement qualifié.

1 Pour plus de détails sur l’historique des trois premiers concours, veuillez consulter [La Fondation canadienne pour l’innovation, 2018. Le Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation canadienne pour l’innovation : rapport sur les progrès réalisés par les installations de recherche financées de 2012 à 2017, Ottawa \(Ontario\).](#)



Définition d’une installation dans le contexte du Fonds des initiatives scientifiques majeures

Une installation financée par le Fonds des initiatives scientifiques majeures répond aux besoins d’une communauté de chercheuses et chercheurs représentant une masse critique d’utilisatrices et utilisateurs répartis à la grandeur du pays.

L’installation offre un accès partagé à une grande quantité d’équipements, de services, de ressources et de personnel scientifique et technique hautement spécialisés.

Qu’elle soit localisée dans un seul établissement, répartie dans plusieurs lieux ou virtuelle, l’installation :

- Appuie la recherche et le développement technologique de pointe et encourage la mobilisation des connaissances et le transfert des technologies à la société;
- A besoin de ressources dont l’affectation dépasse largement la capacité d’un seul établissement;
- Est désignée ou reconnue précisément comme une installation qui répond à des besoins pancanadiens, et ses structures de gouvernance et de gestion doivent refléter ce mandat.

Par l'entremise du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, la FCI continuera à répondre aux besoins de financement en matière d'exploitation et de maintenance des installations d'importance nationale, dont la perte ou l'absence de soutien présenterait un recul considérable pour le Canada. Cela inclut les installations qui n'étaient peut-être pas financées auparavant en vertu du programme de financement, dans la mesure où elles satisfont aux critères d'admissibilité et d'évaluation établis pour ce concours.

Le financement alloué par la FCI s'ajoutera aux ressources déjà existantes consacrées à l'exploitation et à la maintenance, et cherchera à combler les besoins relatifs au fonctionnement des installations retenues. La FCI s'attend à ce que les partenaires financiers qui contribuent actuellement au paiement des coûts d'exploitation et de maintenance maintiennent leur soutien.

Objectifs du concours

Ce concours fournira un soutien pluriannuel sur la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029 pour répondre aux besoins des installations relativement aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Ce financement veut :

- Permettre aux communautés de recherche pancanadiennes d'entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour le Canada;
- Permettre aux installations financées d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique hautement spécialisés;
- Promouvoir une gestion responsable par l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion.

Échéancier du concours

Installations financées dans le cadre du concours 2017

12 juillet 2021	Lancement de l'appel à propositions par la FCI
20 sept. 2021	Échéance pour soumettre un avis d'intention
4 nov. 2021	Échéance pour soumettre une proposition
Déc. 2021–févr. 2022	Évaluation des propositions par des comités experts
Semaine du 23 mai 2022	Évaluation des propositions par un comité d'évaluation multidisciplinaire
22 juin 2022	Décisions de financement du conseil d'administration de la FCI

Toute autre installation

12 juillet 2021	Lancement de l'appel à propositions par la FCI
10 août 2021	Échéance pour soumettre une déclaration d'intérêt
20 sept. 2021	Échéance pour soumettre un avis d'intention
28 et 29 oct. 2021	Évaluation des avis d'intention par un comité d'évaluation multidisciplinaire
4 nov. 2021	Envoi des invitations à soumettre des propositions aux établissements administratifs
8 févr. 2022	Échéance pour soumettre une proposition
Mars–avril 2022	Évaluation des propositions par des comités experts
Semaine du 23 mai 2022	Évaluation des propositions par un comité d'évaluation multidisciplinaire
22 juin 2022	Décisions de financement du conseil d'administration de la FCI



Équité, diversité et inclusion

La FCI s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Dans l'ensemble de ses activités, elle reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche.

Équité : Nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : Nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques individuelles comme le

genre, la langue, la culture et le stade de carrière, les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement, ainsi que celles de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : Nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

Processus de soumission

Veuillez consulter la partie 2 *Comment demander du financement* pour de plus amples détails sur chaque étape du processus de soumission.

Budget du concours

La FCI investira jusqu'à 660 millions de dollars sur six ans (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029)² pour couvrir une partie des coûts admissibles d'exploitation et de maintenance des installations financées. La contribution totale de la FCI, y compris les montants du Fonds d'exploitation des infrastructures, ne doit pas excéder 60 pour cent du total des coûts admissibles d'exploitation et de maintenance des installations désignées dans le rapport [Examen du soutien fédéral aux sciences](#) et 40 pour cent des coûts des autres installations ([voir l'annexe 1](#)).

La FCI pourrait réserver une portion des 660 millions de dollars au financement transitoire ou aux ajustements éventuels du cycle de financement à mi-parcours ([voir la section Surveillance et suivi](#)).

Afin de les aider à évoluer, la FCI pourrait fournir un financement transitoire aux installations qui reçoivent plus de 2 millions de dollars annuellement, mais qui ne seront pas bénéficiaires de financement par le biais de ce concours. Conformément aux lignes directrices fournies [dans la partie 2](#) du présent document, un plan de financement transitoire devra être inclus dans la proposition.

Établissements admissibles

Ce concours est ouvert aux universités, collèges, hôpitaux de recherche et établissements de recherche à but non lucratif du Canada reconnus admissibles par la FCI.

Les déclarations d'intérêt, les avis d'intention et les propositions doivent être soumises par un établissement admissible au financement de la FCI au nom de l'installation. L'établissement qui soumet la proposition reste l'établissement administratif pendant toute la durée du cycle de financement.

² Dans la mesure où la FCI recevra du financement du gouvernement du Canada, qui à son tour, est assujéti à l'attribution de crédits parlementaires suffisants.

Les établissements qui souhaitent obtenir une reconnaissance d'admissibilité pour pouvoir présenter une demande dans le cadre de ce concours doivent d'abord en faire la demande à la FCI et ce, avant de soumettre un avis d'intention concernant ce concours. Le processus d'obtention de l'admissibilité au financement de la FCI, y compris les pièces justificatives requises, est décrit à la section 3.1 du [Guide des politiques et des programmes](#).

Installations admissibles

Les installations qui sollicitent du financement pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance par l'entremise de ce concours, doivent respecter les huit critères décrits ci-dessous. Toutefois, les installations financées dans le cadre du concours de 2017 sont automatiquement admissibles sans avoir à présenter la preuve de leur admissibilité.

Des capacités hautement spécialisées

L'installation fournit des équipements, des services, des ressources et du personnel scientifique et technique hautement spécialisés :

- Qui sont rarement disponibles dans la plupart des établissements;
- Qui servent à la fois la science fondamentale et la science appliquée dans une multitude de domaines, ou qui, relativement à une discipline précise, procurent des capacités spécialisées que l'on ne trouve pas ailleurs au Canada; et
- Dont la perte représenterait un recul important pour le Canada.

Une communauté d'utilisateurs et utilisatrices

Les équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique de l'installation sont en grande demande auprès d'une communauté :

- Qui représente une masse critique de chercheurs et chercheuses dans un domaine d'excellence du Canada et reflète la diversité de la communauté de la recherche du pays;
- Qui est habituellement pancanadienne et multidisciplinaire;
- Qui peut être multisectorielle et d'envergure internationale, avec des utilisateurs et utilisatrices issus notamment du secteur privé.

Un modèle de gouvernance approprié

L'installation utilise un modèle de gouvernance reconnu et adapté à son envergure et à sa complexité, doté de procédures, d'une structure et d'un mandat national clairement définis, pour traiter des éléments suivants :

- Reddition de comptes, obligations et responsabilités légales;
- Contrôles financiers;
- Formulation des politiques et planification stratégique, y compris les communications avec les parties prenantes;
- Suivi du rendement de l'installation.

Une structure et des pratiques de gestion appropriées

L'installation adopte une structure et des pratiques de gestion adaptées à son envergure et à sa complexité pour traiter des éléments suivants :

- Exploitation et maintenance de l'installation;
- Ressources humaines et planification de la relève;
- Risques et atténuation du risque;
- Suivi du rendement;
- Cybersécurité;
- Gestion des données.

Une politique d'accès établie

L'installation possède une politique d'accès qui est publique et qui permet à tout utilisateur et utilisatrice intéressés de formuler une demande d'accès à l'installation. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.

Éléments justificatifs supplémentaires :

- L'accès aux ressources limitées se fait par concours public. L'excellence scientifique des propositions est évaluée au moyen d'une évaluation du mérite indépendante;
- Une grille tarifaire définie est disponible publiquement;
- Tout chercheur intéressé, de même que toute chercheuse intéressée, peut avoir accès aux données de l'installation gratuitement.

Des coûts d'exploitation et de maintenance annuels élevés

L'installation a fait la démonstration que ses coûts d'exploitation et de maintenance annuels admissibles sont supérieurs à un million de dollars. Ces coûts sont nécessaires pour soutenir des ressources humaines et opérationnelles qui dépassent les normes habituelles dans les établissements de recherche canadiens.

Les coûts d'exploitation et de maintenance totaux doivent comprendre les éléments suivants :

- Ressources humaines;
- Coûts administratifs;
- Coûts associés à l'installation (l'électricité, le chauffage, la climatisation, les services d'eau et d'éégout, la conciergerie, la sécurité, les réparations d'équipements, de même que la maintenance et la réparation des locaux);
- Fournitures et produits consommables nécessaires afin que l'installation demeure à tous moments dans les conditions requises pour effectuer des travaux de recherche.

Des conditions d'exploitation remplies

L'installation est tout à fait opérationnelle.

La propriété

L'installation est détenue par un ou plusieurs établissements admissibles au financement de la FCI.

Restrictions d'admissibilité

Les installations suivantes ne sont pas admissibles à ce concours :

- Instituts thématiques ou installations avec frais d'adhésion;
- TRIUMF;
- Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique du Canada (NOIRN);
- Installations dirigées par un organisme fédéral ou comprises dans son mandat (p. ex. laboratoires d'astronomie).

Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont ceux qui se rapportent à l'exploitation et à la maintenance de l'installation et peuvent être triés selon les catégories suivantes :

- Personnel administratif, scientifique et de soutien technique;
- Garanties prolongées ou contrats de service;
- Pièces de remplacement et mises à niveau mineures;
- Services;

- Fournitures et produits consommables;
- Activités de sensibilisation et de communication;
- Frais d'administration (excluant le personnel);
- Formation et perfectionnement professionnel;
- Provisions pour imprévus;
- Autres coûts d'exploitation et de maintenance, tels que les coûts de mise hors service.

Le [tableau de l'annexe 2](#) fournit une liste plus détaillée des coûts admissibles et non admissibles, y compris quelques exemples. Comme cette liste n'est pas exhaustive, les établissements administratifs peuvent toujours consulter leur chargé ou chargée de programmes de la FCI qui les aidera à déterminer l'admissibilité d'un élément particulier qui ne figurerait pas sur cette liste.

Financement de partenaires admissibles

Tout partenaire peut financer les coûts d'exploitation et de maintenance admissibles d'une installation, notamment les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines, les ministères et organismes des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, les entreprises et sociétés, les établissements et autres utilisateurs ou utilisatrices (au moyen des frais d'utilisation) et des sources de financement internationales.

Processus d'évaluation

Grâce à notre processus structuré d'évaluation du mérite, la FCI s'assure que les propositions sont évaluées de manière juste, transparente, concurrentielle et rigoureuse. Les prochaines sections décrivent le processus d'évaluation de ce concours, notamment les rôles et les responsabilités de chaque comité.

Critères d'évaluation

Les comités d'évaluation examineront les propositions en fonction des six critères décrits ci-dessous. Pour être financée, une proposition doit satisfaire aux six critères dans une mesure proportionnelle à la complexité et à l'envergure de l'installation.

Excellence scientifique – Des chercheurs et chercheuses de premier ordre utilisent l'installation pour mener des recherches novatrices et de pointe qui génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour la population canadienne. Les orientations de recherche proposées dans le plan stratégique de l'installation sont tournées vers l'avenir et reflètent ce qui se fait de meilleur dans les domaines soutenus.

Compétitivité sur la scène internationale – Les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont compétitifs au niveau international. La communauté qui les utilise leur accorde la plus haute importance et leur perte représenterait un recul important pour le Canada.

Besoin du financement de la FCI – Le financement demandé est nécessaire pour permettre à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités scientifiques et techniques et fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices.

Exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices – L'installation est exploitée avec efficacité et efficience; elle a mis en place des mécanismes afin d'assurer une utilisation optimale par la communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.

Excellence dans la gouvernance – L’installation adopte les meilleures pratiques de gouvernance, notamment une planification stratégique à long terme, en fonction de son envergure et de sa complexité. L’installation définit ses besoins tout au long de son cycle de vie en collaboration avec la communauté d’utilisateurs et utilisatrices.

Excellence dans la gestion – L’installation adopte les meilleures pratiques en matière de gestion des opérations, d’atténuation des risques (notamment par la mise en place de pratiques de cybersécurité), d’administration des ressources financières, des données et des ressources humaines (notamment par la mise en place de pratiques d’équité, de diversité et d’inclusion). L’équipe de direction a les compétences fondamentales requises.

Comités experts

Chaque proposition est évaluée par un comité expert qui compte généralement de cinq à huit membres. Les évaluateurs et évaluatrices de ces comités sont choisis pour leur leadership scientifique et leur expertise de la gestion et de l’exploitation d’installations comparables, tant au Canada qu’au niveau international. Les comités experts mesureront les forces et les faiblesses des propositions en fonction des critères d’évaluation du mérite de ce concours. Pour chaque installation financée à la suite du concours de 2017 aussi, les comités experts évalueront dans quelle mesure elles ont maximisé leur potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures depuis l’évaluation de mi-parcours de 2019 et dans quelle mesure elles ont corrigé les points à améliorer relevés dans les rapports des comités qui ont réalisé l’évaluation de mi-parcours et que la FCI fournira aux prochains comités experts.

Ces comités recommanderont au comité d’évaluation multidisciplinaire (CEM) les propositions qui répondent à la norme d’excellence du concours et suggéreront le montant à allouer à chacune des installations. Le CEM n’évaluera pas les propositions que les comités experts n’auront pas recommandées; toutefois, le CEM évaluera les demandes de financement transitoire pour les installations financées par le biais du concours de 2017 qui ne seront pas retenues à l’étape de l’évaluation du comité expert ou du CEM de ce concours.

Rencontre virtuelle

Chaque comité expert tiendra une rencontre virtuelle avec les représentants ou représentantes de l’installation, sa direction et l’établissement administratif afin de mieux comprendre les réalités opérationnelles, les caractéristiques, les retombées et les résultats de l’installation. Les connaissances acquises lors de ces échanges aideront le comité expert à évaluer la proposition en fonction des critères établis.

La rencontre se composera généralement de deux séances distinctes. La première portera sur l’excellence scientifique et les avantages pour la population canadienne ainsi que sur les capacités et la compétitivité internationale de l’installation. La seconde sera consacrée à l’exploitation, à la gouvernance et à la gestion de l’installation ainsi qu’au besoin du financement de la FCI.

La distinction apportée aux séances en fonction des types de questions posées permet aux installations de pouvoir adapter les équipes qui les représentent. La FCI pourrait également organiser une discussion entre la personne qui préside le conseil d’administration de l’installation et le comité expert.

La FCI recommande que cinq personnes représentant l’installation soient présentes à chacune des séances même si les deux groupes peuvent être composés de personnes différentes. En règle générale, ces personnes occupent la présidence-direction générale ou la direction générale de l’installation, la présidence de son conseil d’administration, la direction scientifique et un poste d’agent financier ou d’agente financière. Dans tous les cas, la FCI encourage vivement la participation d’un représentant ou une représentante de l’établissement administratif.

Comité d'évaluation multidisciplinaire

Un comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) examinera toutes les propositions qui font l'objet d'une recommandation de la part des comités experts. Les membres du CEM sont choisis en fonction de leur capacité à évaluer des propositions par rapport aux objectifs du concours, et de leurs connaissances de la gestion et de l'exploitation d'installations comparables, tant au Canada qu'au niveau international. Afin de garantir la cohérence du processus d'évaluation, le CEM sera composé de membres qui ont participé à l'examen des avis d'intention.

À la suite d'une analyse approfondie des résultats de l'évaluation des comités experts, le CEM :

- Déterminera les propositions qui remplissent le mieux les objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées;
- Établira le montant à allouer à chaque proposition dans les limites du budget du concours;
- Examinera les demandes de financement transitoire présentées par des installations financées par le biais du concours de 2017 qui ne seront pas retenues à l'étape de l'évaluation du comité expert ou du CEM de ce concours.

Le CEM présentera ses recommandations de financement définitives et les montants de financement au conseil d'administration de la FCI.

Collaboration avec les partenaires financiers

Afin de coordonner le processus et d'éviter le dédoublement des activités d'évaluation, la FCI pourrait remettre aux partenaires financiers pertinents qui sont indiqués dans la proposition les rapports des comités, de même que le nom de leurs membres et leurs affiliations. Elle pourrait également inviter leurs représentants ou représentantes à participer au processus d'évaluation des comités experts à titre d'observateurs ou observatrices.

La FCI encourage les établissements à travailler en étroite collaboration avec tous les organismes de financement fédéraux, provinciaux et territoriaux et autres partenaires actuels ou prévus au moment de planifier et d'élaborer les propositions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement à sa séance de juin 2022. Après l'annonce des décisions de financement, la FCI remettra à l'établissement administratif le matériel d'évaluation pour chaque proposition.

Annonce publique

Tout nouveau financement dans le cadre du Fonds des initiatives scientifiques majeures fait l'objet d'une annonce publique du gouvernement du Canada. La FCI organise ces annonces nationales en collaboration avec les établissements. Ces événements constituent des occasions intéressantes où les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, ainsi que les représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, peuvent mettre en valeur la recherche ou le développement technologique rendus possibles par l'infrastructure financée par la FCI dans leurs collectivités. Suite à cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les avantages de la recherche et du développement technologique pour la population canadienne.

Surveillance et suivi

La FCI utilise un cadre pour orienter les activités de surveillance et de suivi des installations financées par le biais du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Il est fortement recommandé de lire le [Cadre de suivi du Fonds des initiatives scientifiques majeures \(2019\)](#) avant de soumettre un avis d'intention.

La FCI adaptera les activités de suivi selon la complexité de l'installation. Elles comprendront les éléments suivants :

- Rapports financiers et d'avancement de projet faisant état des résultats et des retombées à court et à moyen termes;
- Évaluation et stratégie d'atténuation des risques;
- Stratégie de suivi du rendement;
- Plans de mise hors service.

Chaque installation financée dans le cadre de ce concours fera l'objet d'une évaluation externe du mérite au milieu de la période de contribution (2026). Cette évaluation de mi-parcours fera le point sur les capacités de l'installation à maximiser son potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures.

Cette évaluation permettra de déterminer l'incidence globale de la contribution sur l'excellence scientifique de la recherche rendue possible par l'installation, de même que les retombées et les résultats de la recherche, la gouvernance, la gestion et l'exploitation de l'installation. L'évaluation portera aussi sur la planification des activités et les besoins de financement en matière d'exploitation et de maintenance de l'installation durant la deuxième moitié du cycle de financement. Les résultats de l'évaluation de mi-parcours détermineront le niveau de financement de la FCI aux coûts d'exploitation et de maintenance pour la période restante.

Afin de réduire le fardeau administratif des établissements, la FCI s'efforcera de coordonner les activités de suivi et de contrôle financier avec les partenaires financiers des installations. Les partenaires pourraient être appelés à combiner les obligations relatives aux rapports financiers à produire et les activités de vérification, et à partager les résultats de vérification, le cas échéant, pour chaque partenaire financier.

Partie 2 – Comment demander du financement

Outils pour demander du financement

Veillez utiliser le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) pour préparer, partager et soumettre vos avis d'intention et propositions. Vous n'avez pas besoin d'utiliser le SGCF pour soumettre une déclaration d'intérêt, il vous suffit de nous la transmettre par courriel.

Les instructions techniques relatives à l'utilisation du SCGF sont décrites dans deux documents d'[Initiation au SGCF](#). L'un est destiné aux chercheurs et chercheuses, l'autre au personnel administratif des établissements.

Vous n'avez plus besoin d'inclure une lettre de présentation dans votre proposition.

Cet appel à propositions et la section 6 des documents d'[Initiation au SGCF](#) contiennent tous les renseignements dont vous avez besoin pour soumettre une proposition au concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, y compris les lignes directrices pour la préparation des avis d'intention et des propositions. Nous ne publierons pas de lignes directrices distinctes comme nous l'avons fait lors des concours antérieurs.

Il est important que toutes les soumissions soient conformes à ces lignes directrices, y compris celles relatives aux pièces jointes en format PDF. Nous vous recommandons fortement de revoir les avis d'intention et les propositions avant de les soumettre afin de vous assurer de leur conformité à ces lignes directrices.

En cas de divergence entre les deux ensembles de lignes directrices, cet appel à propositions a préséance.

Soumission des déclarations d'intérêt

Si votre établissement a été désigné établissement administratif d'une installation qui n'a pas reçu de financement dans le cadre du concours de 2017, vous devez soumettre une déclaration d'intérêt avant de soumettre un avis d'intention.

Nous utiliserons les déclarations d'intérêt pour planifier le concours.

Veillez indiquer les renseignements suivants dans votre déclaration d'intérêt :

- Nom de l'installation;
- Adresse du site Web de l'installation, le cas échéant;
- Brève description de l'installation (au plus 200 mots);
- Budget d'exploitation annuel de l'installation (en fonction des sources de financement et coûts admissibles à ce fonds);
- Estimation approximative du montant total que vous demanderez à la FCI pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029.

Soumettez votre déclaration d'intérêt par courriel à MSI-HSM@innovation.ca d'ici le **10 août 2021**.

Soumission des avis d'intention

Si votre établissement a été désigné établissement administratif d'une installation qui sollicite du financement dans le cadre de ce concours, veuillez soumettre un avis d'intention dans le SGCF. Tant les installations financées dans le cadre du concours de 2017 que celles qui ne l'étaient pas doivent présenter un avis d'intention.

Nous utiliserons les avis d'intention pour planifier le processus d'évaluation du mérite et recruter des évaluateurs et évaluatrices. Nous adapterons les détails du processus d'évaluation du mérite en fonction du niveau de financement demandé; par conséquent, les estimations budgétaires

présentées dans les avis d'intention, relatives aux coûts d'exploitation annuels de chaque installation, devraient être raisonnablement justes. La FCI s'attend à ce que l'écart entre le montant demandé à la FCI dans l'avis d'intention et la proposition soit inférieur à 10 pour cent.

Veuillez soumettre votre avis d'intention d'ici le **20 septembre 2021**.

Choisir le bon formulaire dans le SGCF

Il y a trois séries de formulaires dans le SGCF pour soumettre une proposition à ce concours. Chaque série correspond à des règles et restrictions d'admissibilité ainsi qu'à des processus de soumission différents.

Choisissez le formulaire approprié parmi les options suivantes :

- Concours 2023 du Fonds des initiatives majeures – Renouvellement du financement pour des installations financées dans le cadre du concours de 2017 et identifiées dans le rapport de l'*Examen du soutien fédéral aux sciences* (admissibles à un maximum de 60 pour cent de la FCI);
- Concours 2023 du Fonds des initiatives majeures – Renouvellement du financement pour des installations financées dans le cadre du concours de 2017 (admissibles à un maximum de 40 pour cent de la FCI);
- Concours 2023 du Fonds des initiatives majeures – Financement pour des installations non financées dans le cadre du concours de 2017 (admissibles à un maximum de 40 pour cent de la FCI).

Si vous ne choisissez pas le formulaire approprié, vous devrez créer une nouvelle demande pour avoir accès au bon formulaire.

Déterminer l'admissibilité d'une installation

Les installations financées dans le cadre du concours de 2017 sont automatiquement admissibles à ce concours. Pour toutes les autres installations, les avis d'intention seront d'abord évalués par le personnel de la FCI, puis par un comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) afin de déterminer si elles satisfont aux huit critères d'admissibilité du concours.

Le personnel de la FCI éliminera les installations qui sont définies comme étant non admissibles dans la section *Restrictions d'admissibilité* de la partie 1 du présent document ou qui ne satisfont pas aux trois critères suivants :

- L'installation est détenue par un ou plusieurs établissements admissibles au financement de la FCI;
- L'installation est tout à fait opérationnelle;
- Les coûts d'exploitation et de maintenance annuels admissibles sont supérieurs à un million de dollars.

Composé de spécialistes en gouvernance, en gestion et en exploitation d'installations comparables, tant au Canada qu'au niveau international, le CEM déterminera quelles installations satisfont aux cinq autres critères d'admissibilité et éliminera celles qui n'y satisfont pas.

Nous fournirons aux membres du CEM de l'information concernant les installations financées dans le cadre du concours de 2017 pour éclairer leurs décisions sur l'admissibilité des installations qui participent au programme pour la première fois.

Dans le cas où le financement total demandé dépasserait largement le budget du concours, le CEM pourrait classer les avis d'intention – parmi ceux jugés admissibles – selon leur degré de conformité aux critères d'admissibilité et à l'ensemble des objectifs du concours.

Le CEM formulera des recommandations à l'équipe de direction de la FCI quant aux installations à inviter à soumettre une proposition.

En ce qui concerne les installations qui n'ont pas reçu de financement dans le cadre du concours de 2017, nous indiquerons aux établissements administratifs si elles sont invitées ou non à soumettre une proposition d'ici le **4 novembre 2021**.

Remplir le formulaire d'avis d'intention

Le formulaire d'avis d'intention comprend les cinq sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Équipe de direction;
- Établissements participants;
- Démonstration de l'admissibilité (pour les installations qui n'ont pas reçu de financement dans le cadre du concours de 2017) et aperçu du budget (en pièce jointe et en format PDF);
- Évaluatrices et évaluateurs suggérés.

Information concernant le projet

Veillez fournir des renseignements de base concernant l'installation, tels que :

- Établissement administratif;
- Nom de l'installation;
- Responsable de projet (p. ex. la personne qui assure la direction de l'installation ou qui en est PDG);
- Mots clés;
- Estimation du total des coûts d'exploitation et de maintenance admissibles du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029;
- Montant demandé à la FCI.

Équipe de direction

Veillez inscrire jusqu'à trois personnes excluant la personne responsable du projet, qui jouent des rôles clés dans la gestion et l'exploitation de l'installation (p. ex. personne à la direction financière, à la direction scientifique ou autres).

Ces personnes doivent avoir un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet avant que vous puissiez soumettre l'avis d'intention.

Établissements participants

Veillez indiquer les établissements qui participent au projet. Un établissement participant contribue activement à la gestion et à la gouvernance de l'installation. Il est inutile d'inscrire l'établissement administratif qui apparaît dans la section *Information concernant le projet*.

Démonstration de l'admissibilité et aperçu du budget

Dans une pièce jointe en format PDF, veuillez donner un aperçu du budget de l'installation (nombre de pages discrétionnaire). Si l'installation n'était pas financée dans le cadre du concours de 2017, veuillez également fournir de l'information qui permettra d'établir son admissibilité (au plus cinq pages).

Pour les installations financées dans le cadre du concours de 2017, cette section doit seulement contenir les tableaux budgétaires 2.5 et 2.6, que nous utiliserons pour planifier le processus d'évaluation.

Un exercice financier doit s'échelonner du 1^{er} avril au 31 mars.

La FCI n'acceptera pas d'autres renseignements.

Démonstration de l'admissibilité

Si l'installation n'était pas financée dans le cadre du concours de 2017, veuillez décrire brièvement l'installation et démontrer comment elle satisfait aux huit critères d'admissibilité (au plus cinq pages) indiqués dans la partie 1 du présent document.

Veillez également donner les renseignements suivants (non compris dans le nombre maximal de pages) :

- **Organigrammes** : veuillez inclure un ou deux organigrammes qui décrivent les structures de gouvernance et de gestion de l'installation. Ces organigrammes devraient comprendre les noms, les titres et les affiliations ([voir les exemples à l'annexe 3](#)).
- **Répartition des utilisateurs et utilisatrices** : dans le tableau 2.1, veuillez indiquer le nombre d'utilisateurs et utilisatrices de l'installation et leur répartition.

Tableau 2.1: Répartition des utilisateurs et utilisatrices

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Selon le type			
Nombre de personnes utilisant l'installation sur place			
Nombre de personnes utilisant l'installation à distance			
Nombre de personnes utilisant les données de l'installation			
Selon la géographie			
Colombie-Britannique			
Alberta			
Saskatchewan			
Manitoba			
Ontario			
Québec			
Nouveau-Brunswick			
Nouvelle-Écosse			
Île-du-Prince-Édouard			
Terre-Neuve-et-Labrador			
Yukon			
Territoires du Nord-Ouest			
Nunavut			
Total Canada			
De l'extérieur du Canada : des États-Unis			
De l'extérieur du Canada : autre que des États-Unis			
Selon le secteur			
Université, collège, hôpital de recherche			
Autre secteur public			
Privé			
Sans but lucratif			
Nombre annuel d'utilisateurs et utilisatrices			

Veillez noter que l'on définit un utilisateur ou une utilisatrice comme une personne ou un membre d'une équipe de recherche (y compris les personnes formées dans l'installation) ayant accès aux ressources de l'installation. Chaque utilisateur ou utilisatrice ne doit être comptabilisé qu'une seule fois pour une installation donnée dans un même exercice financier. Veillez comptabiliser chaque utilisateur ou utilisatrice d'une installation annuellement dans une des trois sous-catégories suivantes:

- Personne utilisant l'installation sur place – une personne physiquement présente dans l'installation au moins une fois au cours de l'exercice financier;
- Personne utilisant l'installation à distance – une personne accédant à distance à l'installation au moins une fois au cours de l'exercice financier;
- Personne utilisant les données de l'installation – une personne accédant à distance aux données à partir d'archives électroniques prises en charge par l'installation au moins une fois au cours de l'exercice financier.

Si l'on peut comptabiliser dans plus d'une sous-catégorie une personne qui utilise l'installation, indiquez-la dans celle qui reflète le mieux l'utilisation qu'elle en a fait.

- **Demandes d'accès des utilisateurs et utilisatrices :** Dans le tableau 2.2, veuillez indiquer le nombre de demandes d'accès reçues et accordées au cours des exercices financiers inscrits.

Tableau 2.2 : Demandes d'accès

Année	2019–2020	2020–2021	2021–2022
Nombre de demandes d'accès			
Nombre de demandes accordées			

Coûts d'exploitation et de maintenance et sources de financement, réels et prévus

Si l'installation n'était pas financée dans le cadre du concours de 2017, veuillez indiquer les coûts d'exploitation et de maintenance et les sources de financement, réels et prévus, afin d'établir son admissibilité. Dans les tableaux 2.3 et 2.4, veuillez fournir l'information budgétaire réelle des exercices financiers inscrits.

Tableau 2.3 : Coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation réels et prévus

Coûts d'exploitation et de maintenance admissibles	Coûts (en milliers de dollars)			
	2019–2020 (réels)	2020–2021 (réels)	2021–2022 (réels et prévus)	2022–2023 (prévus)
Personnel administratif				
Personnel de soutien technique et scientifique				
Garanties prolongées ou contrats de service				
Pièces de remplacement et mises à niveau mineures				
Services				
Fournitures et produits consommables				
Activités de sensibilisation et de communication				
Frais d'administration (excluant le personnel)				
Formation et perfectionnement professionnel				
Provisions pour imprévus (jusqu'à hauteur de 10 pour cent des coûts annuels)				
Autres coûts d'exploitation et de maintenance				
Total des coûts d'exploitation et de maintenance				

Tableau 2.4 : Financement réel et prévu reçu de partenaires financiers, incluant les contributions de l'enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures (installations qui ont reçu des subventions de la FCI antérieurement)

Sources de financement d'exploitation et de maintenance	Financement (en milliers de dollars)			
	2019–2020 (réels)	2020–2021 (réels)	2021–2022 (réels et prévus)	2022–2023 (prévus)
Partenaire financier 1				
Partenaire financier 2				
Partenaire financier 3				
FCI – Fonds d'exploitation des infrastructures				
Total du financement d'exploitation et de maintenance				

Montant demandé à la FCI et budget d'exploitation et de maintenance prévu

Dans les tableaux 2.5 et 2.6, veuillez fournir l'information budgétaire prévue des exercices financiers inscrits.

Vous pouvez inclure un montant dans le budget comme provisions pour imprévus. Ce montant ne doit pas dépasser 10 pour cent des dépenses annuelles admissibles de l'installation. N'inscrivez ce montant comme dépense que dans la dernière année du budget (2028–2029).

Tableau 2.5 : Coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation prévus

Coûts d'exploitation et de maintenance	Coûts (en milliers de dollars)						Total
	2023–2024	2024–2025	2025–2026	2026–2027	2027–2028	2028–2029	
Personnel administratif							
Personnel de soutien technique et scientifique							
Garanties prolongées ou contrats de service							
Pièces de remplacement et mises à niveau mineures							
Services							
Fournitures et produits consommables							
Activités de sensibilisation et de communication							
Frais d'administration (excluant le personnel)							
Formation et perfectionnement professionnel							
Provisions pour imprévus (jusqu'à hauteur de 10 pour cent des coûts annuels)							
Autres coûts d'exploitation et de maintenance							
Total des coûts d'exploitation et de maintenance							

Tableau 2.6 : Financement que l'on prévoit recevoir de partenaires financiers, notamment le montant restant des contributions de l'enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures (installations qui ont reçu des subventions de la FCI antérieurement)

Sources de financement d'exploitation et de maintenance	Financement (en milliers de dollars)						Total
	2023–2024	2024–2025	2025–2026	2026–2027	2027–2028	2028–2029	
Partenaire financier 1							
Partenaire financier 2							
Partenaire financier 3							
FCI – Fonds d'exploitation des infrastructures							
Montant demandé par le biais de ce concours ³							
Total du financement d'exploitation et de maintenance							

Évaluatrices et évaluateurs suggérés

Veillez nommer au moins six évaluatrices ou évaluateurs particulièrement qualifiés pour examiner cette proposition, notamment des personnes possédant une expertise en recherche, en gouvernance, en gestion ou en suivi financier relativement à des installations similaires.

Nous vous encourageons à suggérer des personnes qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière, dont les antécédents sont variés et qui appartiennent à des groupes sous-représentés.

La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

Ces évaluateurs et évaluatrices ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêts, conformément à la section 6.3.5. des documents d'[Initiation au SGCF](#).

Soumission des propositions

Si votre établissement est désigné établissement administratif d'une installation qui sollicite du financement dans le cadre de ce concours, veuillez soumettre la proposition dans le SGCF.

Si l'installation était financée dans le cadre du concours de 2017, la date limite pour ce faire est le **4 novembre 2021**. Pour toutes les autres installations invitées à soumettre une proposition, la date limite est le **8 février 2022**.

Cette approche échelonnée permet à chaque groupe de disposer de quatre mois pour préparer ses propositions.

Remplir le formulaire de la proposition

Dans votre proposition, veuillez présenter clairement les mérites de l'installation et le besoin du financement de la FCI pour l'exploitation et la maintenance de celle-ci. Les exigences relatives à la préparation des propositions sont décrites ci-dessous. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour permettre l'évaluation de la proposition conformément aux critères et aux objectifs de ce concours (veuillez consulter la section [Normes et instructions](#)).

³ La somme du montant total demandé dans le cadre du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures et du montant du Fonds d'exploitation des infrastructures ne doit pas dépasser la part que la FCI est autorisée à couvrir du total des coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation.

Le SGCF remplit automatiquement la proposition à partir des renseignements fournis dans les sections suivantes de l'avis d'intention :

- Information concernant le projet;
- Équipe de direction;
- Établissements participants;
- Évaluatrices et évaluateurs suggérés.

Vous pouvez modifier les établissements participants, les membres de l'équipe de direction et les évaluatrices et évaluateurs suggérés une fois que votre avis d'intention aura été soumis. Toutefois, **vous devez en informer votre chargé ou chargée de programmes de la FCI dès que possible** afin d'éviter des conflits d'intérêts avec des évaluatrices ou évaluateurs potentiels.

La proposition compte deux modules distincts dans le SGCF :

- **Le module *Description du projet*** doit comprendre de l'information concernant l'installation et la façon dont elle répond aux objectifs et aux critères du concours ainsi que la justification du budget pour le montant du financement des coûts d'exploitation et de maintenance demandé à la FCI;
- **Le module *Renseignements financiers*** doit comprendre de l'information concernant les coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation.

Les formulaires du SGCF indiquent le nombre maximal de caractères pouvant être saisis dans chacune des sections ainsi que le nombre maximal de pages que les fichiers devant être téléversés peuvent contenir.

Module *Description du projet*

En plus des sections incluses dans l'avis d'intention, le module *Description du projet* comprend les sections suivantes :

- Sommaire en langage clair et résumé du projet;
- Critères d'évaluation;
- Pièces jointes du projet.

Sommaire en langage clair

Veillez décrire brièvement (au plus 1500 caractères) l'installation et ses activités de recherche en utilisant un langage clair et en mettant l'accent sur les retombées et avantages escomptés pour le Canada, au-delà des réalisations de type universitaire.

Ce sommaire en langage clair ne sera pas utilisé dans le processus d'évaluation. Cependant, si l'installation obtient du financement, la FCI pourrait l'utiliser dans ses produits de communication.

Résumé du projet

Veillez donner un aperçu de l'installation (au plus deux pages) en incluant :

- Une description générale des ressources spécialisées de l'installation (infrastructure et expertise);
- Une description des objectifs stratégiques de l'installation et des activités de recherche ou de développement technologique rendues possibles par l'installation;
- Une description du montant du financement des coûts d'exploitation et de maintenance demandé à la FCI.

Nous transmettrons le résumé du projet aux membres des comités experts et du comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM).

Critères d'évaluation et justification du budget

Structure de la proposition

Veillez indiquer comment la proposition satisfait aux critères d'évaluation dans un document en format PDF (au plus 20 Mo). Le document doit comprendre les informations clés sur la manière dont l'installation atteint les objectifs et respecte les critères d'évaluation du concours ainsi qu'une justification budgétaire détaillée des dépenses prévues qui figurent dans le module *Renseignements financiers*.

Nombre maximal de pages

Le nombre maximal de pages du document en format PDF dépend du montant demandé à la FCI.

Montant total demandé à la FCI (\$)	Nombre maximal de pages
≤ 15 M\$	30 pages
> 15 M\$	40 pages

Vous bénéficiez de toute la marge de manœuvre possible dans votre document pour satisfaire à chacun des critères. Nous vous encourageons à utiliser des figures ou des tableaux au besoin. La distribution du nombre de pages pour chaque critère est à votre discrétion, cependant, veuillez respecter le nombre total de pages permis indiqué ci-dessus.

Si vous soumettez une proposition demandant 15 millions de dollars ou moins à la FCI, le Système de gestion des contributions de la FCI acceptera le téléversement d'un document en format PDF d'un maximum de 40 pages. Une erreur de validation imposant une limite de 30 pages surviendra seulement lorsque la personne responsable du projet marquera le formulaire comme « rempli », que votre établissement indiquera qu'il a été vérifié ou essaiera de le soumettre à la FCI.

Normes et instructions

Chaque point à traiter pour satisfaire aux critères d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme. Veuillez traiter chaque point de manière à présenter une proposition aussi solide que possible.

Les comités experts mesurent le degré de conformité de chaque proposition à chacune des normes, tandis que les membres du comité d'évaluation multidisciplinaire évaluent le degré de conformité de la proposition à chacun des objectifs du concours.

Pour les installations financées dans le cadre du concours de 2017, les comités évalueront aussi les critères et objectifs en fonction du rendement de ces installations depuis l'évaluation de mi-parcours de 2019. Dans de tels cas, veuillez ajouter au critère pertinent, une description des mesures apportées en réponse aux préoccupations soulevées par le comité expert de 2019, le cas échéant. Veuillez également vous assurer que vos indicateurs de rendement clés correspondent à la méthodologie établie avec la FCI pour produire vos rapports durant le cycle de financement de 2017 à 2023.

Nous comprenons que les installations qui n'ont pas été financées auparavant n'ont peut-être pas recueilli de données relatives aux indicateurs de rendement clés sous la même forme ou selon les catégories demandées dans cette section. Dans de telles circonstances, vous pouvez adapter ces tableaux pour fournir les renseignements dont vous disposez, y compris en modifiant la répartition des catégories et les définitions utilisées afin qu'elles correspondent aux vôtres.

EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Norme – Des chercheurs et chercheuses de premier ordre utilisent l'installation pour mener des recherches novatrices et de pointe qui génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour la population canadienne. Les orientations de recherche proposées dans le plan stratégique de l'installation sont tournées vers l'avenir et reflètent ce qui se fait de meilleur dans les domaines soutenus.

Instructions :

- Donnez un aperçu de la portée et de la nature de la recherche permise par l'installation et indiquez les orientations de recherche prioritaires des six prochaines années en faisant référence au plan stratégique de votre installation;
- Fournissez une liste sélective des publications rendues possibles grâce à l'installation au cours des trois dernières années (2019–2020 à 2021–2022) sous la forme d'une pièce jointe (d'au plus deux pages non comprises dans le nombre maximal de pages);
- À partir d'exemples de la liste de publications fournie, mettez en lumière les réalisations scientifiques des chercheuses et chercheurs qui illustrent qu'ils sont des chefs de file dans leurs domaines de recherche ou de développement technologique. Décrivez les aspects transformateurs et novateurs des activités de recherche ou de développement technologique rendues possibles grâce à l'installation;
- Dans le tableau 2.7 ci-dessous, indiquez la répartition d'activités clés de transfert des connaissances, y compris la diffusion de connaissances en lien avec l'utilisation de l'installation ou les données qu'elle a générées;

Tableau 2.7 : Avancement de la recherche et transfert des connaissances

	2019–2020	2020–2021	2021–2022
Nombre de contributions scientifiques, comme les publications revues par des pairs			
Nombre de contributions aux actes d'une conférence ou d'un colloque			
Nombre de présentations			
Nombre d'affiches			
Nombre de livres ou de chapitres			
Autres			
Total			

- Décrivez le plus grand avantage pour le Canada, à ce jour, découlant des recherches menées grâce à l'installation, et énumérez d'autres retombées importantes pour la population canadienne;
- Décrivez les retombées escomptées et précisez l'échéancier prévu pour leur réalisation;
- Le cas échéant, dans le tableau 2.8 ci-dessous, fournissez la répartition d'activités clés de transfert de technologie en lien avec l'utilisation de l'installation ou les données qu'elle a générées;

Tableau 2.8 : Activités clés de transfert de technologie en lien avec l'utilisation de l'installation ou les données qu'elle a générées

	2019–2020	2020–2021	2021–2022
Nombre de rapports techniques			
Nombre de brevets			
Nombre de licences			
Nombre d'entreprises dérivées			
Autres			
Total			

- Dans le tableau 2.9 ci-dessous, indiquez le nombre et le type de personnes formées dans l'installation (p. ex. le corps étudiant de premier cycle, des cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux ou autres) qui ont utilisé l'installation au cours des trois dernières années. Décrivez les compétences de haut niveau acquises par ces personnes et leur pertinence par rapport à leur carrière en recherche et dans d'autres domaines (p. ex. donnez de l'information quantitative concernant le cheminement de carrière de ces personnes).

Tableau 2.9 : Nombre de personnes formées dans l'installation ou ayant utilisé les données de l'installation pour leur formation

Type	2019–2020	2020–2021	2021–2022
Nombre d'étudiants et étudiantes de premier cycle			
Nombre d'étudiants et étudiantes à la maîtrise			
Nombre d'étudiants et étudiantes au doctorat			
Nombre de stagiaires postdoctoraux			
Nombre de membres du personnel technique et professionnel			
Autres			
Total			

*Les membres du personnel technique et professionnel ne doivent pas comprendre le personnel de l'installation.

COMPÉTITIVITÉ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Norme – Les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont compétitifs au niveau international. La communauté qui les utilise leur accorde la plus haute importance et leur perte représenterait un recul important pour le Canada.

Instructions :

- Décrivez les capacités de l'installation, notamment les équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique hautement spécialisés, et expliquez comment la perte de ces capacités représenterait un recul important pour le Canada;
- Nommez des installations similaires dans le monde, et en les comparant, démontrez la compétitivité internationale de la vôtre;

- Démontrez que la communauté qui utilise les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation leur accorde la plus haute importance;
- Démontrez que les équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont en grande demande auprès de la communauté d'utilisateurs et utilisatrices;
- Démontrez comment l'installation coopère et collabore avec ses utilisateurs et utilisatrices en vue de définir ses besoins futurs et ce, afin d'assurer son niveau de compétitivité.

BESOIN DU FINANCEMENT DE LA FCI

Norme – Le financement demandé est nécessaire pour permettre à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités scientifiques et techniques et fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices.

Instructions :

- Décrivez comment le financement demandé permettra à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités et de fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices;
- Décrivez le processus budgétaire et indiquez comment l'installation a déterminé le niveau de financement requis. Expliquez tout écart budgétaire par rapport aux années précédentes;
- Décrivez le plan pour conserver les sources de financement actuelles, en trouver d'autres et les sécuriser; décrivez également les plans de contingence en cas de manque de financement. Le cas échéant, décrivez la structure de frais d'utilisation et comment a été calculé le montant des revenus prévus;
- Décrivez et justifiez chacune des dépenses du budget détaillé fourni dans le module *Renseignements financiers*;
- Pour les installations qui reçoivent plus de deux millions de dollars annuellement du Fonds des initiatives scientifiques majeures, fournissez un plan de financement transitoire (sous la forme d'une pièce jointe non comprise dans le nombre maximal de pages) au cas où le financement de la FCI ne serait pas renouvelé ([veuillez consulter la section Demande de financement transitoire](#)).

EXPLOITATION DE L'INSTALLATION ET ACCÈS PAR DES UTILISATEURS ET UTILISATRICES

Norme – L'installation est exploitée avec efficacité et efficience; elle a mis en place des mécanismes afin d'assurer une utilisation optimale par la communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.

Instructions :

- Décrivez l'expertise et le soutien spécialisé (p. ex. personnel technique) offerts et planifié;
- Indiquez le degré d'utilisation optimale de l'installation (c.-à-d. le degré d'utilisation de l'installation en fonction de la capacité totale en dehors des périodes de maintenance requises);
- Démontrez comment l'installation est utilisée efficacement et expliquez quel est le plan pour maintenir ou accroître son efficience;

- Indiquez la répartition des utilisateurs et utilisatrices dans le tableau 2.1 fourni dans la section *Démonstration de l'admissibilité* et décrivez la (ou les) communauté(s) d'utilisateurs et utilisatrices de l'installation (p. ex. leur nature, leur diversité, leurs secteurs d'appartenance et leur distribution géographique);
- Décrivez le processus d'attribution de l'accès à l'installation et, indiquez, comme dans le tableau 2.2, le nombre annuel de demandes d'accès reçues et accordées pour les exercices financiers inscrits. Décrivez tout écart entre les utilisatrices et utilisateurs issus des secteurs privé et public ainsi que du milieu universitaire;
- Cernez tout obstacle lié à l'accès et indiquez les mesures qui seront prises pour assurer un accès équitable et inclusif à l'installation.

EXCELLENCE DANS LA GOUVERNANCE

Norme – L'installation adopte les meilleures pratiques de gouvernance, notamment une planification stratégique à long terme, en fonction de son envergure et de sa complexité. L'installation définit ses besoins tout au long de son cycle de vie en collaboration avec la communauté d'utilisateurs et utilisatrices.

Instructions :

- Décrivez la structure de gouvernance de l'installation, notamment la composition et le mandat de ses comités, ainsi que les affiliations de ses membres. Comparez la structure avec les meilleures pratiques de gouvernance d'installations ou d'établissements similaires;
- Décrivez les mesures prises pour appliquer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion à la composition du conseil d'administration de l'installation et des comités qui y sont reliés;
- Expliquez comment l'installation rend des comptes à l'établissement administratif, et le cas échéant, aux établissements participants;
- Expliquez comment l'installation mesurera l'atteinte de ses objectifs, notamment ses orientations de recherche prioritaires. Décrivez tous les indicateurs de rendement clés utilisés;
- Fournissez le plan stratégique actuel de l'installation (sous la forme d'une pièce jointe non comprise dans le nombre maximal de pages) et décrivez le processus utilisé pour définir les orientations stratégiques, si elles ne sont pas déjà décrites dans le plan;
- Décrivez comment l'installation intègre ou prévoit intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans sa planification stratégique;
- Décrivez la vision à long terme de l'installation et toute mise à niveau majeure prévue au cours des vingt prochaines années, le cas échéant.

EXCELLENCE DANS LA GESTION

Norme – L'installation adopte les meilleures pratiques en matière de gestion des opérations, d'atténuation des risques (notamment par la mise en place de pratiques de cybersécurité), d'administration des ressources financières, des données et des ressources humaines (notamment par la mise en place de pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion). L'équipe de direction a les compétences fondamentales requises.

Instructions :

- Décrivez la structure de gestion actuelle et nommez les personnes jouant des rôles clés (directions générale et scientifique, ressources financières et humaines, gestion de l'information et surveillance de la sécurité, selon le cas). Vous pouvez inclure ici des noms d'autres personnes que celles indiquées à la section *Équipe de direction*. Démontrez que ces personnes ont les compétences fondamentales requises pour gérer efficacement l'installation (veuillez vous reporter aux CV du personnel de direction joints à la proposition, le cas échéant);
- Expliquez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion s'appliquent au recrutement du personnel;
- Décrivez les mécanismes et le processus pour suivre et mesurer les résultats obtenus grâce à l'installation. Expliquez comment cette information s'intègre dans les processus décisionnels de la direction;
- Citez les principaux risques que court l'installation et décrivez les stratégies pour les atténuer;
- Fournissez le plan de gestion actuel de l'installation (sous la forme d'une pièce jointe non comprise dans le nombre maximal de pages). Ce plan devrait contenir les plans de contrôles financiers, de suivi de la santé et la sécurité au travail, de relève et des ressources humaines, des activités de maintenance et de réparation et de mise hors service;
- Sauf si l'information est déjà incluse dans le plan de gestion, fournissez des plans ou des politiques décrivant les approches de l'installation en matière de gestion des données, de sécurité de la recherche et cybersécurité, d'équité, de diversité et d'inclusion (sous la forme de pièces jointes non comprises dans le nombre maximal de pages).

Pièces jointes

En plus des pages allouées pour décrire comment l'installation satisfait aux critères d'évaluation, veuillez téléverser les documents suivants (en format PDF; la taille de chaque fichier ne devant pas excéder 20 Mo) dans le SGCF :

- Plan stratégique de l'installation;
- Plan de gestion de l'installation;
- Liste des principales publications (d'au plus deux pages) liées à l'utilisation de l'installation au cours des trois dernières années;
- CV (au plus trois pages chacun et réunis dans un seul document) d'au plus quatre personnes jouant des rôles clés dans la gestion et l'exploitation de l'installation (p. ex. personnes qui occupent la présidence-direction générale ou la direction générale de l'installation, la direction financière, la direction scientifique ou autres) qui démontrent que ces personnes ont les compétences fondamentales requises pour gérer efficacement l'installation;
- Plan de financement transitoire (au plus trois pages) pour les installations qui reçoivent actuellement plus de deux millions de dollars annuellement du Fonds des initiatives scientifiques majeures (décrit ci-dessous).

Sauf si ces documents sont déjà inclus dans le plan stratégique ou le plan de gestion de l'installation, veuillez également téléverser les documents suivants :

- Plan de mise hors service de l'installation (au plus cinq pages);
- Politiques ou plan d'équité, de diversité et d'inclusion de l'installation (au plus cinq pages);
- Politiques ou plans de gestion des données, de sécurité de la recherche et de cybersécurité de l'installation (au plus cinq pages);
- Organigrammes de l'installation (au plus deux pages).

Le SGCF permet d'inclure des pièces jointes supplémentaires, par exemple si une installation avait des plans distincts pour gérer ses données, sécuriser ses travaux de recherche et préserver sa cybersécurité. Cependant, tout autre document que ceux qui sont sollicités dans le présent appel à propositions ne sera pas accepté.

Demande de financement transitoire (le cas échéant)

Les installations qui reçoivent déjà annuellement plus de deux millions de dollars du Fonds des initiatives scientifiques majeures peuvent présenter un plan (au plus trois pages) qui démontre la nécessité d'un montant de financement transitoire au cas où le financement de la FCI ne serait pas renouvelé.

Le financement transitoire doit être utilisé au cours des deux premières années (2023–2024 et 2024–2025) et ne devrait pas excéder 75 pour cent du financement annuel de la FCI pour l'année fiscale 2022–2023. Par exemple, l'installation pourrait utiliser la totalité du 75 pour cent au cours d'une seule année, ou 50 pour cent la première année et 25 pour cent la deuxième année.

Veuillez fournir une ventilation des coûts par catégorie et contribution des partenaires pour les deux années dans des tableaux semblables aux tableaux 2.5 et 2.6 de l'avis d'intention.

Module *Renseignements financiers*

Ce module comprend les sections suivantes :

- Budget détaillé;
- Contributions de partenaires admissibles et contributions des enveloppes du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI);
- Historique des dépenses et des contributions;
- Financement du projet (généré automatiquement).

Budget détaillé

Dans cette section, veuillez fournir une ventilation des coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation prévus, par catégorie de dépenses admissibles (veuillez consulter la section [Coûts admissibles](#)) pour chacune des six années du cycle de financement (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029).

Nous vous recommandons de regrouper les articles connexes en groupes fonctionnels au moment de remplir cette section. Dans la justification du budget présentée sous le critère *Besoin du financement de la FCI*, veuillez fournir les détails de chaque article d'un groupe.

Comme il est indiqué à la figure 2.1, choisissez le type de dépense approprié dans la liste, précisez le nombre d'articles ou le nombre d'équivalents temps plein (dans le cas de la rémunération du personnel) et inscrivez le coût total de chaque article.

Vous pouvez inclure un montant dans le budget comme provisions pour imprévus. Ce montant ne doit pas dépasser 10 pour cent des dépenses annuelles admissibles de l'installation. N'inscrivez ce montant comme dépense que dans la dernière année du budget (2028–2029).

Veuillez suivre les politiques et procédures en vigueur au sein de votre établissement lors de la préparation des prévisions budgétaires. Les coûts indiqués dans le budget doivent être des

estimations fiables de la juste valeur marchande des articles.

Consultez le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI pour en savoir plus concernant le calcul de la valeur des contributions en nature.

Figure 2.1 : Ajout d'articles à la liste de la section *Budget détaillé*.

Contributions de partenaires admissibles et contributions des enveloppes du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Veillez indiquer toutes les contributions de partenaires admissibles pour chacune des six années du cycle de financement (du 1er avril 2023 au 31 mars 2029). Il est inutile d'indiquer les montants demandés à la FCI. Pour chaque partenaire admissible, inscrivez le nom et le type de partenaire ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). Précisez si le montant de la contribution est *prévu* ou *garanti* au moment de soumettre votre proposition. Si des contributions des partenaires sont prévues, sans encore être garanties, expliquez comment l'installation prévoit garantir ce financement.

Dans la section *Financement du Fonds d'exploitation des infrastructures*, indiquez les montants des contributions des enveloppes du FEI de la FCI qui seront utilisés pour couvrir les coûts admissibles pour chacune des six années du cycle de financement (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029).

Historique des dépenses et des contributions

Dépenses

Veillez fournir une ventilation des dépenses réelles et prévues (en espèces et en nature) par catégorie de coûts admissibles pour les quatre exercices financiers (2019–2020 à 2022–2023) précédant le début du financement demandé.

Figure 2.2 : Ajout de dépenses avec, à titre d'exemple, la catégorie Garanties prolongées ou contrats de service.

Type de dépense	Coûts admissibles		
	En espèces	En nature	Total
Contrats de garanties prolongées ou contrats de service	0 \$	0 \$	0 \$
Formation initiale du personnel (utilisation de l'infrastructure)	0 \$	0 \$	0 \$
Personnel administratif	0 \$	0 \$	0 \$
Personnel de soutien scientifique et technique	0 \$	0 \$	0 \$
Pièces de remplacement et mises à niveau mineures	0 \$	0 \$	0 \$
Services (p. ex. conciergerie, sécurité, services publics)	0 \$	0 \$	0 \$
Fournitures et produits consommables	0 \$	0 \$	0 \$
Activités de communication et de sensibilisation	0 \$	0 \$	0 \$
Frais d'administration (excluant les coûts en personnel)	0 \$	0 \$	0 \$
Provision pour imprévus (jusqu'à 10 % des coûts annuels)	0 \$	0 \$	0 \$
Autres coûts d'exploitation et de maintenance	0 \$	0 \$	0 \$

*Type de dépense	Coûts admissibles		
	En espèces	En nature	Total
2020-21			0
2019-20			0
2018-19			0
2017-18			0
2016-17			0

Contributions

Veillez fournir une ventilation des contributions réelles et prévues (en espèces et en nature), par type de partenaire, pour les quatre exercices financiers (2019–2020 à 2022–2023) précédant le début du financement demandé. Le cas échéant, veuillez entrer les montants reçus du Fonds des initiatives scientifiques majeures et du FEI.

Figure 2.3 : Ajout d'un partenaire financier avec, à titre d'exemple, le gouvernement fédéral.

Type de partenaire	Coûts admissibles		
	En espèces	En nature	Total
Fondation canadienne pour l'innovation	0 \$	0 \$	0 \$
Fonds d'exploitation des infrastructures	0 \$	0 \$	0 \$
Établissements (fonds propres, fonds détenus en fiducie, Fondation de l'établissement)	0 \$	0 \$	0 \$
Gouvernement fédéral (ministères ou organismes)	0 \$	0 \$	0 \$
Gouvernements provinciaux (ministères ou organismes)	0 \$	0 \$	0 \$
Autres sources gouvernementales (municipales ou étrangères)	0 \$	0 \$	0 \$
Entreprises privées	0 \$	0 \$	0 \$
Organismes à but non lucratif	0 \$	0 \$	0 \$
Autre	0 \$	0 \$	0 \$

*Type de partenaire	Coûts admissibles		
	En espèces	En nature	Total
2020-21	0	0	0
2019-20	0	0	0
2018-19	0	0	0
2017-18	0	0	0
2016-17	0	0	0

Pour les installations financées dans le cadre du concours de 2017, les montants entrés dans la section *Historique des dépenses et des contributions* doivent refléter ceux le plus récemment rapportés à la FCI concernant les contributions reçues du Fonds des initiatives scientifiques majeures de 2017.

Financement du projet (généré automatiquement)

Le SGCF remplit automatiquement les tableaux dans cette section à partir des renseignements fournis dans les sections précédentes du module *Renseignements financiers*.

La ventilation annuelle du montant demandé au Fonds des initiatives scientifiques majeures sera établie en fonction de la différence entre le total des coûts annuels et les contributions de partenaires admissibles.

La contribution totale de la FCI réclamée pour les six ans du cycle de financement (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029), y compris le Fonds d'exploitation des infrastructures, ne doit pas dépasser 40 pour cent du total des coûts d'exploitation et de maintenance admissibles de l'installation, sauf en cas d'indication contraire dans [l'annexe 1](#).

Le montant demandé à la FCI dans la proposition ne doit pas dépasser de plus de 10 pour cent le montant demandé dans l'avis d'intention.

Annexe 1 – Installations financées dans le cadre du concours de 2017

INSTALLATIONS ADMISSIBLES À UN FINANCEMENT DE LA FCI DE 60 POUR CENT DU TOTAL DES COÛTS D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Installation	Établissement administratif
SNOLAB	Université Queen's
Centre canadien de rayonnement synchrotron (Canadian Light Source-CLS)	Université de la Saskatchewan
Réseau national de conception du Canada (Canada's National Design Network-CNDN)	Université Queen's
Réseaux des océans du Canada (Oceans Network Canada ONC)	Université de Victoria
NGCC <i>Amundsen</i>	Université Laval
Réseau de contrôle océanique (Ocean Tracking Network-OTN)	Université Dalhousie
Organisme de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses (Vaccine and Infectious Disease Organization-VIDO)	Université de la Saskatchewan

INSTALLATIONS ADMISSIBLES À UN FINANCEMENT DE LA FCI DE 40 POUR CENT DU TOTAL DES COÛTS D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Installation	Établissement administratif
Centre canadien de microscopie électronique (The Canadian Centre for Electron Microscopy)	Université McMaster
Laboratoire André-E.-Lalonde en spectrométrie de masse par accélérateur (SMA) pour les radionucléides environnementaux	Université d'Ottawa
Groupe canadien des essais sur le cancer (Canadian Cancer Trials Group)	Université Queen's
Centre de phénogénomique (The Centre for Phenogenomics)	Système de santé Sinai
Super réseau auroral double radar du Canada (SuperDARN)	Université de la Saskatchewan
Plateforme de recherche en sciences humaines et sociales – ERUDIT.ORG	Université de Montréal
Entreprise canadienne de génomique (Canada's Genomics Enterprise)	Hôpital des enfants malades
Réseau canadien des centres de données de recherche (Canadian Research Data Centre Network-CRDCN)	Université McMaster
Centre d'innovation de la métabolomique (The Metabolomics Innovation Centre)	Université de l'Alberta

Annexe 2 – Coûts admissibles et non admissibles

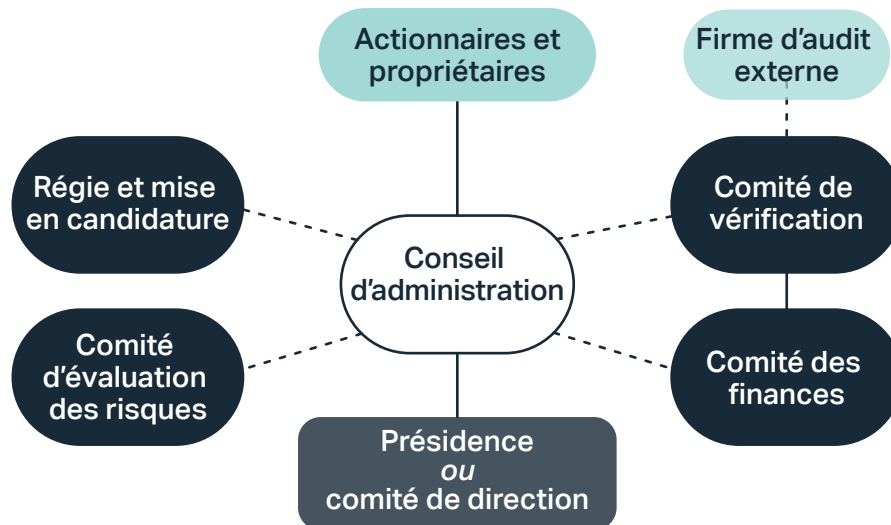
Catégories telles qu'elles sont indiquées dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)	Descriptions et exemples	
	Coûts admissibles	Coûts inadmissibles
Personnel administratif, scientifique et de soutien technique	<p>Salaires du personnel non enseignant au niveau de la gestion, du personnel administratif, des consultants et consultantes, des stagiaires (étudiants et étudiantes de premier cycle, diplômés et boursiers postdoctoraux) dont les fonctions sont directement liées à la gouvernance, à la gestion, à l'exploitation et à la maintenance de l'installation et qui fournissent des services profitant à la communauté pancanadienne des utilisateurs et utilisatrices.</p> <p>Exemples de tels coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais salariaux du personnel des ressources humaines, de la gestion financière (y compris les frais d'audit), de la gestion des données, des achats, des affaires juridiques, de la gestion des contrats, de la comptabilité (même si les services comptables sont fournis par l'établissement hôte); • Salaires du personnel scientifique et technique employé par l'installation (qui ne font pas en plus partie du corps professoral) pour accomplir des activités d'exploitation et de maintenance admissibles, y compris le développement technologique pour améliorer les services offerts par l'installation ou rehausser les plateformes institutionnelles (mise au point de nouveaux protocoles, intégration de nouveaux outils, méthodes, optimisation) et pour le développement et le soutien aux technologies de l'information (p. ex. : cybersécurité); • Portion du salaire des étudiantes et étudiants (p. ex. d'un programme coopératif) pour réaliser des activités d'exploitation ou de maintenance admissibles, comme des métiers spécialisés ou du développement technologique pour améliorer les services offerts par l'installation ou rehausser les plateformes institutionnelles; • Portion du salaire des étudiantes et étudiants d'été (ou inscrits à un programme coopératif) pour des tâches liées à l'administration de l'installation (p. ex. : comptabilité); • Embauche de consultantes ou consultants à des fins de planification stratégique. 	<p>Personnel administratif dont les fonctions ne sont pas liées directement à la gouvernance, à la gestion, à l'exploitation et à la maintenance de l'installation (le personnel du bureau de la recherche, de la bibliothèque et des services financiers).</p> <p>Exemples de tels coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portion du salaire des stagiaire (étudiants et étudiantes de premier cycle, diplômés et boursiers postdoctoraux) pour réaliser des activités de recherche n'étant pas liées à l'exploitation et à la maintenance générales de l'installation; • Rémunération du corps professoral; • Stages et échanges scientifiques pour des activités de recherche; • Coûts associés à une dispense d'enseigner; • Rémunération du conseil d'administration.
Garanties prolongées ou contrats de service	Garanties prolongées ou contrats de service et prolongations des garanties ainsi que mises à niveau des logiciels.	

Pièces de remplacement et mises à niveau mineures	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de pièces et d'articles (incluant les taxes et livraison) s'il est plus économique de les remplacer que de les réparer (le nouvel article doit avoir une fonction semblable); • Mises à niveau mineures visant à maintenir les capacités opérationnelles de l'installation. Cela peut aussi inclure des composantes, des accessoires ou des outils mineurs nécessaires pour améliorer les technologies existantes de l'installation ou les activités de développement technologique ou de services qui se traduisent par de meilleurs services aux chercheurs et chercheuses de l'installation. 	
Services	<p>Services directement liés à l'installation.</p> <p>Exemples de tels coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Électricité, sécurité, nettoyage, téléphone, Internet, droits, licence et permis pour la prestation des services, etc. 	
Fournitures et produits consommables	<p>Fournitures et produits consommables nécessaires à l'utilisation de l'installation à tout moment – sans égard au nombre de chercheurs et chercheuses qui utiliseraient effectivement ces ressources – et qui ne sont pas associés à des projets de recherche précis.</p>	
Activités de sensibilisation et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de planification stratégique (hébergement de réunions avec des parties prenantes, séances de planification etc.); • Tenue d'activités de réseautage régionales ou nationales destinées aux utilisateurs et utilisatrices; • Produits de communication pour l'installation; • Développement de sites Web pour réserver les ressources de l'installation ou avoir accès aux données. 	
Frais d'administration (excluant le personnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurances couvrant directement l'installation; • Frais d'audit; • Frais liés aux exigences réglementaires (attestation, audits de conformité, etc.); • Frais de constitution (frais juridiques et de constitution) et coûts de planification stratégique; • Réunions et déplacements connexes du conseil d'administration et des membres des comités en charge de la gouvernance de l'installation tels que le comité des finances, le comité de mise en candidature, le comité consultatif international et le comité des utilisateurs et utilisatrices de l'installation. 	

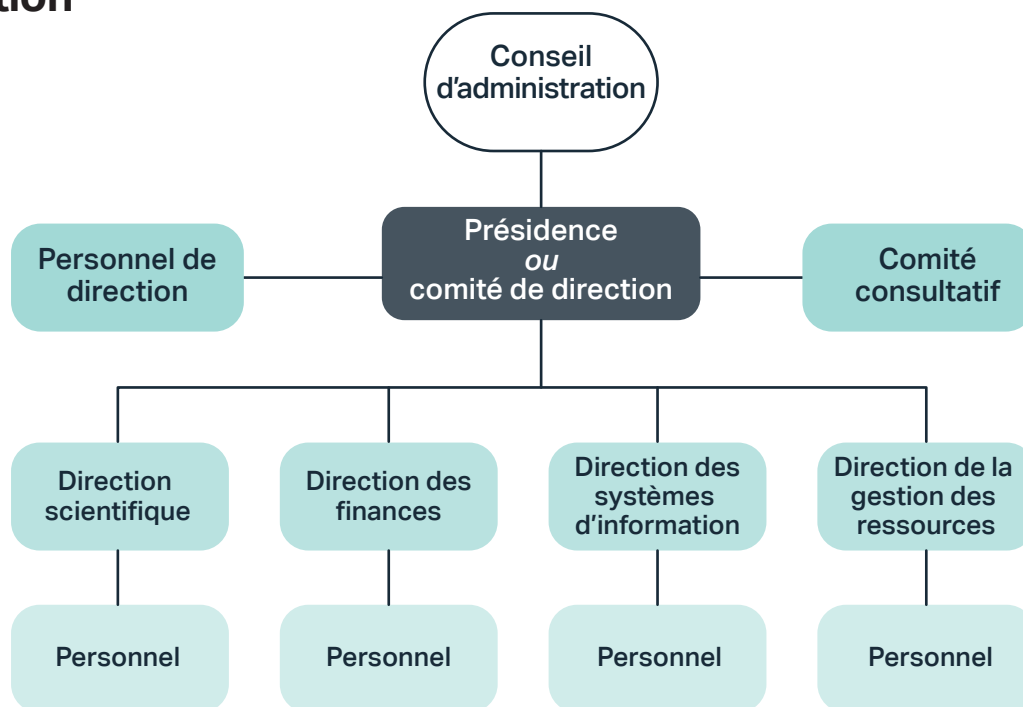
Formation et perfectionnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des opérateurs principaux et des opératrices principales de l'infrastructure de l'installation; • Séances de formation en groupes pour le personnel de l'installation ou les utilisateurs et utilisatrices de l'infrastructure de l'installation; • Formation de base, formation particulière en réglementation (environnement, santé et sécurité) et coûts de certification connexes pour le personnel de l'installation; • Déplacement pour assister à des congrès ou visiter d'autres établissements à des fins de formation du personnel de l'installation; • Autres activités de perfectionnement professionnel pour le personnel de l'installation. 	
Provisions pour imprévus	<p>Un montant qui ne dépasse pas 10 pour cent des dépenses annuelles admissibles en vertu du Fonds des initiatives scientifiques majeures peut être inclus dans le budget comme provisions pour imprévus. Ce montant demeurera à la FCI et ne servira qu'à couvrir des dépenses admissibles liées à des imprévus. La FCI doit approuver l'utilisation de ce montant.</p>	<p>Ce montant ne peut pas être utilisé pour couvrir des dépassements de coûts dans d'autres postes budgétaires.</p>
Autres coûts d'exploitation et de maintenance	<p>Ralentissement des activités de recherche de l'installation avant sa mise hors service.</p> <p>Exemples de tels coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indemnités de départ du personnel de l'installation, frais juridiques et d'audits, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de mise hors service de l'infrastructure de l'installation; • Achat d'équipement et coûts de construction ou de rénovation majeures jugés admissibles dans le cadre de l'octroi d'une contribution en lien à un projet d'infrastructure; • Achat ou location de biens immobiliers; • Tout coût pour mener à bien les activités de recherche; • Frais liés à la propriété intellectuelle; • Frais d'hébergement et de location (frais gérés par l'installation pour les utilisateurs et utilisatrices); • Transport des utilisateurs et utilisatrices vers et depuis l'installation.

Annexe 3 – Modèles d’organigrammes pour les structures de gouvernance et de gestion⁴

Gouvernance



Gestion



4 Ces modèles sont fournis à titre d'exemples, ils ne sont pas obligatoires. Choisissez tout format approprié à votre installation.